

CAPL n°2 Tableau d'avancement 2011

Monsieur le Président,

Nous commencerons par un rappel sur notre revendicatif sur la nouvelle carrière B.

Dès les premiers travaux de la Fonction Publique, Solidaires Fonction Publique a dénoncé le manque d'ambition de cette réforme.

Nous avons fortement dénoncé l'allongement de la carrière, la suppression de l'accès direct par concours de contrôleur deuxième classe à contrôleur principal, ainsi que les modalités de reclassement dans la nouvelle carrière (notamment les anciens CP 7) qui se voient « voler » de très nombreuses années de carrière.

Nous avons déposé dans toutes les instances concernées des amendements afin ne pas créer de nouvelles injustices (Fonction Publique et CTPM).

Pour sa part, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé également auprès de la DGFiP toutes les incohérences et les insuffisances de la nouvelle carrière B (N.E.S. - Nouvel Espace Statutaire) .

En effet, cette nouvelle carrière est moins favorable pendant des années pour les agents qui seront maintenant recrutés. Elle apporte une revalorisation de fin de carrière pour les agents qui attendent depuis des années un déblocage de leur situation avant leur départ à la retraite.

Aussi, l'Union a-t-elle revendiqué la mise en place du NES le plus rapidement possible tout en s'engageant à continuer à se battre pour obtenir de nettes améliorations du dispositif décidé par la Fonction Publique. En clair, il aurait été inacceptable que par une mise en œuvre volontairement repoussée à la date butoir du 31 décembre 2011, tous les agents soient perdants (la plupart des bénéficiaires seraient partis à la retraite sans gain).

De plus conformément à nos exigences, la nouvelle carrière a été mise en place tout en conservant de façon exceptionnelle pour l'année 2011 le concours de contrôleur principal. C'est donc au final, pour l'année 2011, des promotions accrues pour les agents de catégorie B de la DGFiP avec le maintien du concours principal, et le nouvel examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur première classe.

Concernant tout particulièrement cette CAP de tableau d'avancement, l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires estime que tout agent qui remplit les conditions statutaires doit être promu.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique la levée du blocage budgétaire pour l'accès au grade de C1 et de CP, le pyramidage des grades n'existant plus, **tous les agents remplissant les conditions statutaires doivent être promus.**

De plus, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique pour tout agent en fin de carrière l'accession au dernier échelon du grade terminal de son corps.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce le recours au système des ratios «promus/promouvables» dont le seul but est de restreindre les possibilités de promotions dans un contexte où, justement, les départs à la retraite auraient pu permettre plus de fluidité vers les grades supérieurs. Au contraire, l'administration se sert des suppressions d'emplois, donc de la diminution des recrutements qu'elle a décidée pour restreindre les possibilités de promotions.

Nous dénonçons et demandons la suppression des CAP locales préparatoires.

Elles sont convoquées uniquement lorsqu'un agent est écarté, on devrait les appeler CAP locale d'exclusion du tableau d'avancement.

Ces CAP locales ne permettent pas de statuer de façon objective lorsque l'agent est écarté pour une baisse de note ou pour des raisons disciplinaires.

Finalement, ces CAP locales de tableaux d'avancement sont le reflet parfait de l'inutilité de cette instance.

De plus, il n'y a pas d'équité suivant les situations car la Direction Générale écarte des dossiers proposés au niveau local qui par conséquent n'ont pas bénéficié d'une défense lors de la CAP locale.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réfute le fait même d'écarter un agent du tableau, ce qui dans la plupart des cas constitue une double, voire une triple peine. De plus, lorsque le barrage fait suite à une baisse de note ou une sanction disciplinaire, nous ne voyons pas l'utilité d'une CAP locale au cours de laquelle il nous est systématiquement opposé le caractère incontournable du barrage, sans que jamais aucun de nos arguments ne soit entendu.